

6.3.5. TENDANCE ET ÉVOLUTION

UN TERRITOIRE DE TRANSIT ENTRE SEINE ET LOIRE SE DYNAMISE

La carte de Cassini (1747) montre essentiellement des liaisons Nord-Sud. C'était un lieu de transit entre la Seine et la Loire. L'aire de projet se trouve à un croisement de l'ancienne voie romaine (RD97) avec une liaison transversale locale (Tourey-Chilleurs-aux-Bois). Les lieux-dits se multiplient en proximité de la Forêt d'Orléans. On constate également la rareté de massifs boisés dans la Beauce.

Aujourd'hui, le paysage d'openfield de la Beauce et l'extension de la culture mécanisée semblent ne pas pouvoir aller plus loin : le caractère épuré fonde d'ores et déjà l'identité de ce territoire.

Cependant, l'absence d'élément vertical ne permet aucun repérage d'échelle ou de lieu, et l'horizontalité n'est pas magnifiée et n'a pas de profondeur. Les clochers et châteaux d'eau restaient longtemps les seuls repères verticaux.

Les dernières années, ce paysage ouvert a été fortement bouleversé avec l'arrivée des parcs éoliens. Le parc de Bazoches-les-Gallerandes, ramassé et compact, présente la première sentinelle des parcs éoliens qui constitue les nouveaux éléments structurants qui se déploient à l'horizon du territoire concerné.

Les villages beaucerons doivent aujourd'hui faire face aux changements des modes de vie et aux besoins des nouveaux résidents. Ils subissent une pression urbaine due à la proximité de l'agglomération orléanaise. Les extensions récentes d'habitations ou d'activités banalisent les approches des bourgs, notamment d'Aschères-le-Marché et Neuville, par leur architecture normalisée, et par l'absence de transition avec l'espace agricole grâce aux potagers, vergers, et jardins.

Enfin, l'arrivée de la nouvelle autoroute A19 apportera un dynamisme économique à cette frange de la Beauce qui, jusqu'alors, n'était pas accessible par de grandes routes transversales. Cependant, elle avait développé une certaine notoriété touristique avec notamment le château de Chamerolles, à l'orée du bois, comme point d'attrait majeur.

Les paysages de l'Orléanais Forestier évoluent vers une banalisation relative en raison de la forte pression urbaine qu'ils subissent. En effet, la forêt offre un cadre de vie attractif à proximité de l'agglomération orléanaise et une bonne desserte par le réseau routier. De nombreuses extensions urbaines se matérialisent sous la forme de lotissements pavillonnaires en rupture avec l'habitat local, sans réflexion quant à leur implantation. Le mitage des espaces ruraux et des clairières qui en découle contribue à dévaloriser la qualité du paysage. Cette urbanisation se concentre dans les grandes clairières proches d'Orléans (vers Donnery, Trainou, Loury, Rébréchien, Vennecy, Boigny-sur-Bionne) et ferme ces espaces qui constituaient des respirations entre les massifs boisés.

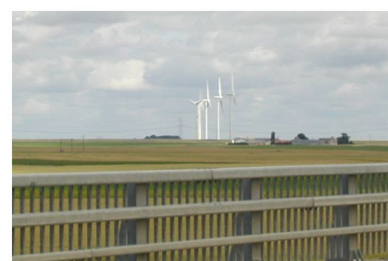
La surface dédiée à la forêt a tendance aujourd'hui à progresser sur les terres agricoles, fermant un peu plus le paysage. Après avoir été dégradée au 19^e siècle puis reboisée avec les conifères, la forêt constitue aujourd'hui un espace d'une grande richesse et d'une grande biodiversité.

L'agriculture subit donc deux pressions : une forte pression urbaine et la progression de la forêt. Les clairières se ferment progressivement à la fois par les extensions urbaines et par l'envahissement du milieu forestier.

Les cultures spécifiques en lisière de forêt ou dans les clairières risquent donc de disparaître, d'autant plus que l'uniformisation des cultures est également en cours, avec la progression de la céréaliculture. Celle-ci met également en danger l'élevage (de chèvres, poulets ou vaches) qui permet de conserver des paysages ouverts et de les entretenir.



Carte de Cassini 1747



Le parc éolien de Bazoches-les-Gallerandes, un nouvel élément structurant de la Beauce, se qualifiant par sa silhouette ramassée.



Selon les conditions météorologiques, des parcs éoliens apparaissent à l'horizon. Leur perception n'est pas prégnante compte tenu d'un paysage proche animé. Cependant, leur composition est très inégale.



Extension urbaine dans une clairière



La nouvelle autoroute A19 suit la forêt d'Orléans, tantôt à niveau, tantôt en déblai. Ce sont souvent les franchises qui la révèlent et qui offrent des points d'observation privilégiés d'un paysage sans relief.



L'autoroute à niveau fractionne l'espace agricole et crée une lisière urbaine à la frange Nord de Neuville et Chilleurs qui favorise la création de zones commerciales et artisanales.



6.4. LE PAYSAGE PROCHE

6.4.1. RELIEF

Le relief est homogène et s'incline très légèrement vers le Sud.

Un seul ruisseau dépourvu de ripisylve, se trouve dans le secteur rapproché: Le Nant. Il n'impacte que peu le relief qui oscille entre 135 m NGF au Nord et 127,50 m NGF au Sud, proche de la Forêt d'Orléans. Ce ruisseau n'a pas plus d'envergure qu'un simple fossé d'irrigation. Grâce au parcellaire on peut encore distinguer son tracé.

Au Sud, les mares et étangs se multiplient et annoncent un changement de sous-sol.

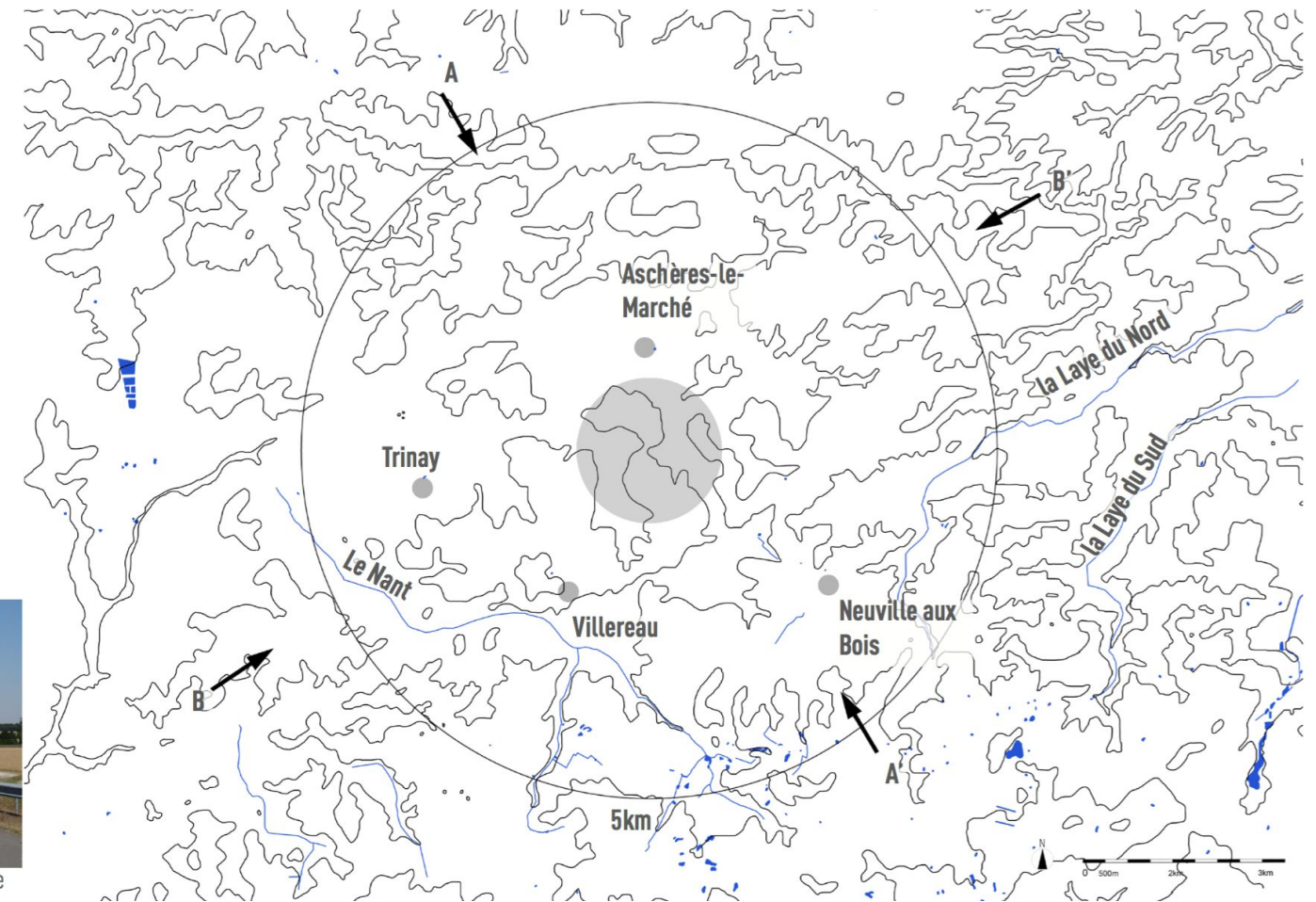
Les nombreux franchissements de l'A19 offrent des points de vue sur le territoire concerné.



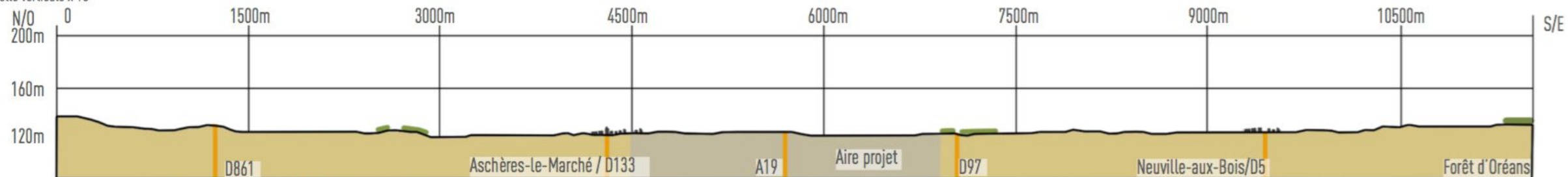
Vue depuis le franchissement D97 sur la périphérie Sud d'Aschères-le-Marché



Vue depuis le franchissement entre Villereau et La Borde Chausson vers la plaine agricole

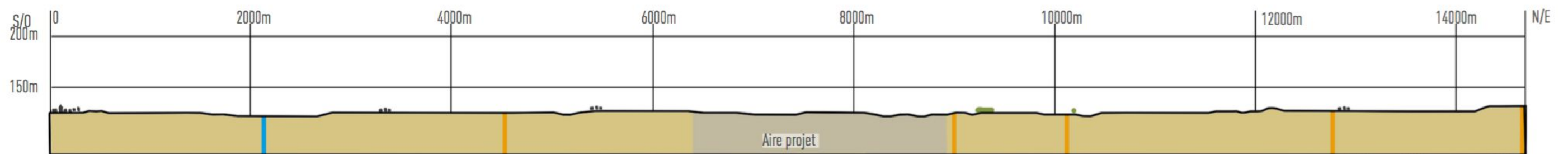


Coupe1 AA' - Echelle verticale x 10



La coupe montre la faible déclivité du territoire. De très légères ondulations existent sur le terrain en absence totale de ruisseaux.

Coupe BB' - Echelle verticale x 10



Le Nant, le seul ruisseau du secteur d'étude ne laisse pas d'empreinte importante dans un relief quasiment plat ponctué d'hameaux et de villages.

6.4.2. STRUCTURE VÉGÉTALE

Il n'y a pas de grandes diversités de structure végétale dans le secteur proche. La culture des champs intensive les a fait disparaître. Il ne subsiste que quelques bosquets sur les terrains moins fertiles, notamment au Nord-Ouest d'Aschères-le-Marché. Selon l'angle d'approche, ils semblent former un massif forestier continu masquant l'horizon lointain. On trouve également plusieurs bosquets « timbre poste » à l'Est de l'aire du projet, en direction de Neuville-aux-Bois.

A part l'écrin végétal des bourgs et hameaux, on observe ponctuellement les structures végétales suivantes : un alignement d'arbres à l'entrée de commune (Neuville-aux-Bois), quelques arbres isolés, les jeunes plantations de l'A19 et le cortège végétal marquant le chemin de fer en pointillé à l'Est de l'aire d'étude.

On note également l'absence de ripisylve sur le Nant. Enfin la Forêt d'Orléans ferme l'aire d'étude au Sud. Elle ne constitue qu'une ligne fine et sombre à l'horizon.



Arbre isolé près de Bazoches-les-Gallerandes.



Alignement d'arbres à la sortie Est de Neuville-aux-Bois.



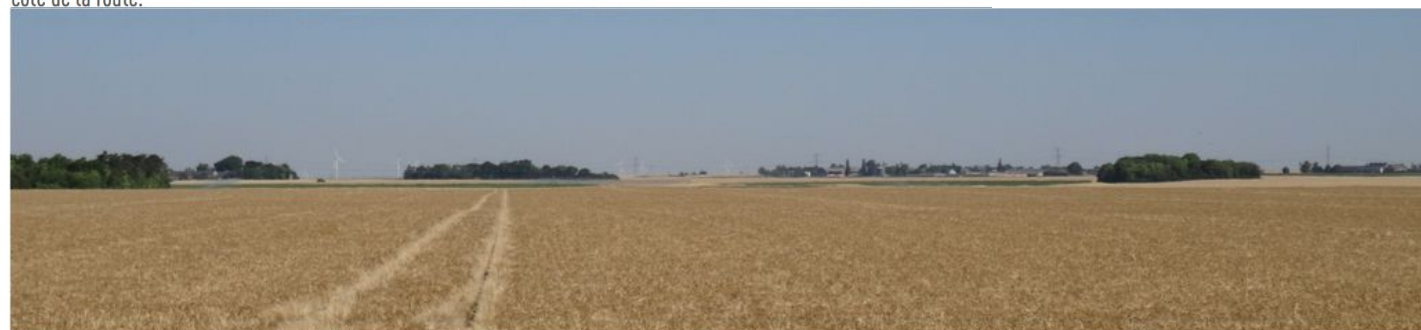
Jeune plantation de l'A19 avec la silhouette étirée d'Aschères-le-Marché en arrière-plan.



Le hameau La Borde Chausson et son écrin végétal sur un horizon boisé formé par plusieurs bosquets.



Une maison isolée et son jardin à la sortie Sud-Est d'Aschères-le-Marché ne se distingue à peine du bosquet de l'autre côté de la route.



Plusieurs bosquets animent la plaine céréalière à l'approche Nord-Ouest d'Aschères-le-Marché. Ils masquent partiellement l'horizon où le parc éolien de Bazoches apparaît.



Les bosquets «timbre poste» visible depuis la RD97 devancent la Forêt d'Orléans visible en arrière-plan.



Volet « Patrimoine et paysage »

6.4.3. MOTIF IDENTITAIRE

L'habitat regroupé dans des villages compacts posés comme des îles au milieu de l'océan de cultures est une caractéristique principale de la Beauce. Le tissu urbain des bourgs et villages du territoire concerné est plutôt étendu en général. Mais on trouve encore quelques fermes isolées qui correspondent à cette image.

Un autre élément identitaire des villages est la mare, qui témoigne de l'histoire beauceronne maintenant que les troupeaux ont disparu. Ces petits espaces publics représentent une valeur patrimoniale réelle aux yeux des habitants et sont souvent requalifiés.

Nombreux moulins sont indiqués sur la carte. Si leur corps de bâtiment est encore existant, ils n'ont plus leurs ailes ou restent discrets, entourés par de nouvelles constructions.

Le Métaséquoia implanté à proximité de l'église d'Asnières-le-Marché fait écho au clocher. L'ensemble crée une silhouette remarquable bien visible depuis le village.

Enfin, un autre type de petit patrimoine participe à l'identité de ce territoire : il s'agit de calvaires qui marquent un croisement de routes ou l'entrée et la sortie d'un village. Cependant, ils sont de plus en plus rares à observer sur le territoire.



Puisseaux : une île dans l'océan du blé



Fermes Tressonville : le parc éolien ne nuit pas à l'image d'une île dans l'océan du blé



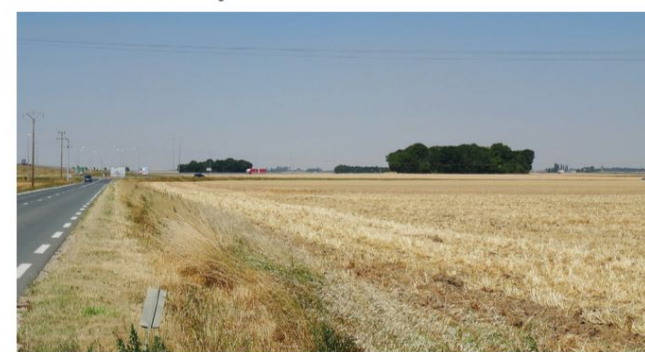
Une mare à la sortie d'un village



Fermes de Tressonville : un calvaire en fer



Arbre repère au croisement RD97- RD133



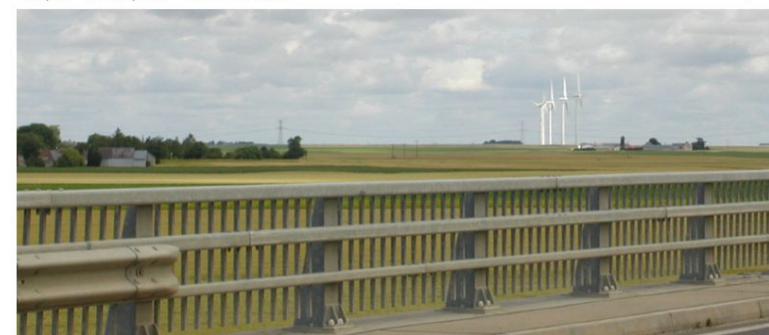
Bosquet «timbre poste» au Sud de l'A19



Le Métaséquoia rivalise en taille et en forme avec le clocher d'Asnières.



Repère visuel : Chateau d'eau de Villereau



Nouvel élément de repère : parc éolien de Bazoches-les-Gallerandes



La ligne Haute Tension marque une césure en périphérie Nord de l'aire d'étude.

6.4.4. ÉLÉMENTS DE REPÈRE

L'ouverture visuelle du plateau et son horizontalité donnent une importance accrue à tout élément vertical.

Les châteaux d'eau, souvent implantés en position dominante, surplombent souvent le paysage, comme celui de Villereau par exemple.

L'éolien présente un nouvel élément de repère qui a déjà posé son empreinte dans ce paysage : le parc de Bazoches les Gallerandes.

Enfin, les pylônes des lignes à haute tension marquent la périphérie Nord de l'aire d'étude.

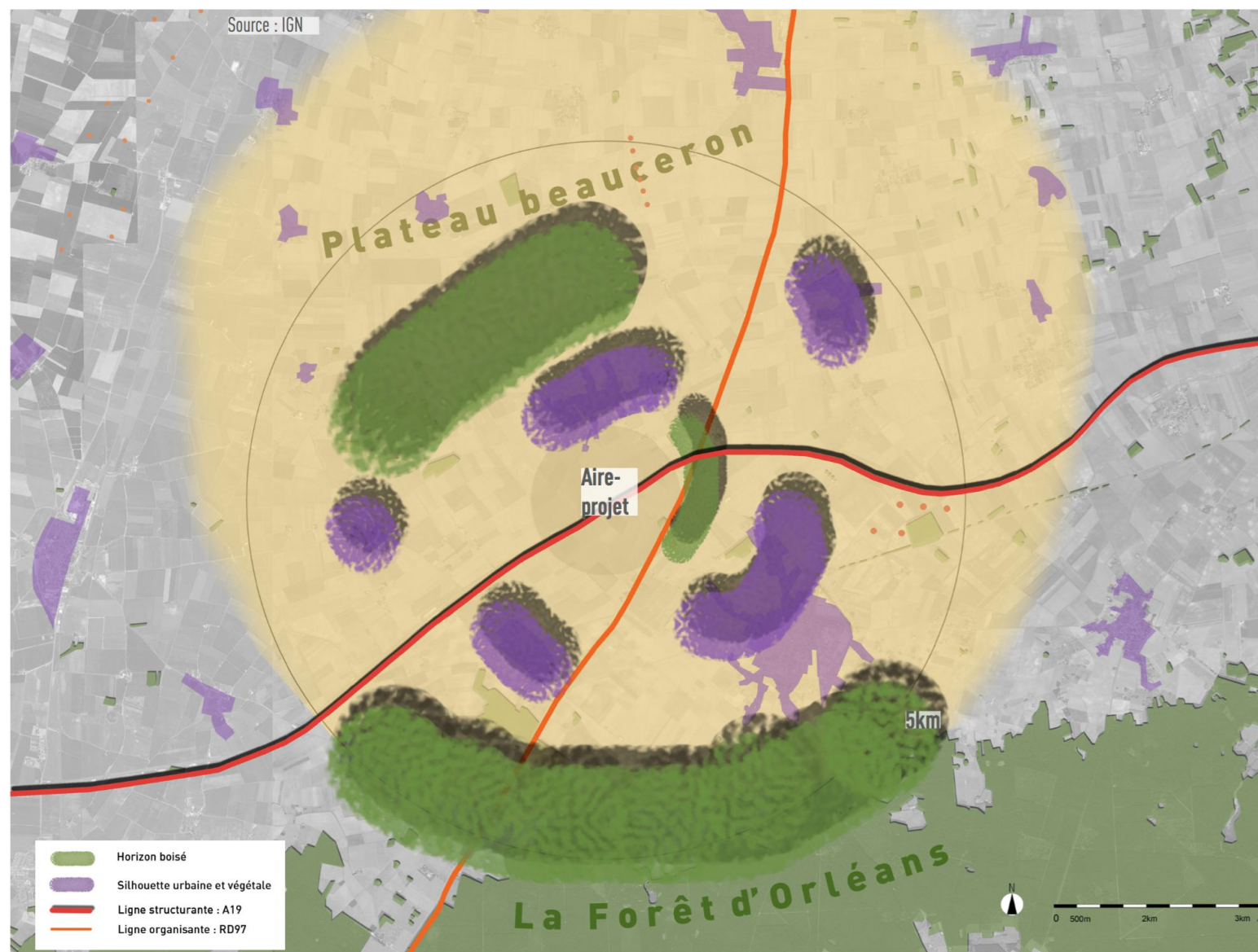
6.4.5. STRUCTURE PAYSAGÈRE DU SECTEUR RAPPROCHÉ

Le secteur d'étude se situe sur le plateau beauceron qualifié par une grande planéité, une absence de vallée ou de ripisylve. Le plateau est animé par des bosquets à taille et densité variable qui cadrent ou masquent les vues lointaines. S'y ajoutent les silhouettes des villes et villages, parfois très étendues, mais toujours avec une lisière urbaine végétalisée. De loin, elles semblent se confondre avec les silhouettes des bosquets. Quelques fermes isolées sont posées comme des îles au milieu de l'océan de cultures.

L'horizon se qualifie par une grande horizontalité. Il est homogène au Sud, où la forêt d'Orléans se détache en une ligne sombre de la terre et plus animé au Nord par les parcs éoliens dans le lointain.

Ce sont les infrastructures routières et ferroviaires qui laissent une empreinte marquante sur ce territoire, comme la RD97, ancienne route romaine, à même le sol, où l'autoroute A19 avec des franchissements qui créent des points de vue surplombants le paysage. L'aire de projet se greffe sur ces voies structurantes.

Au Sud, sans transition, la forêt d'Orléans délimite d'une manière nette le plateau beauceron. La lisière forme un demi-cercle autour de l'aire de projet dessinant un horizon lointain et sombre. Il s'agit d'une forêt dense et compacte avec peu de clairières.



La silhouette d'Aschères-le-Marché semble prolonger le bosquet au premier plan.



Multiplés franchissements de l'A19 offrent des vues lointaines sur le territoire concerné. Les silhouettes allongées des hameaux et d'Aschères-le-Marché délimitent la plaine agricole au Nord de l'autoroute.



Au Sud, les bosquets en « timbre poste » ponctuent le plateau beauceron et organisent la transition jusqu'à la Forêt d'Orléans.

6.4.6. CONTEXTE ÉOLIEN

SENSIBILITÉ DU PAYSAGE VIS-À-VIS DES ÉOLIENNES

Les paysages d'openfield sans échelle, comme celui de la Beauce, se prêtent à accueillir des parcs éoliens. Le conflit d'échelle ou l'effet d'écrasement de motif paysager sont plus rares que dans d'autres paysages plus complexes.

Un certain nombre de parcs éoliens ont vu le jour ces dernières années. Le cumul des parcs éoliens construits ou en projet est donc l'une des problématiques nouvelles à prendre en compte afin d'appréhender la saturation visuelle⁶⁴.

Ce chapitre inventorie les parcs existants ou dont le permis de construire est accordé, ainsi que les zones de développement éolien accordées.

Les éoliennes existantes sont considérées comme des éléments de paysage. L'analyse s'interroge donc sur leur insertion dans les structures paysagères, quel rapport d'échelle elles entretiennent avec les autres éléments du paysage et quelle est leur influence dans chacune des aires de l'étude.

Le projet se situe dans la zone deux du schéma régional éolien, validé en juin 2012 : Plaine du Nord Loiret. Il donne les recommandations d'aménagement suivantes :

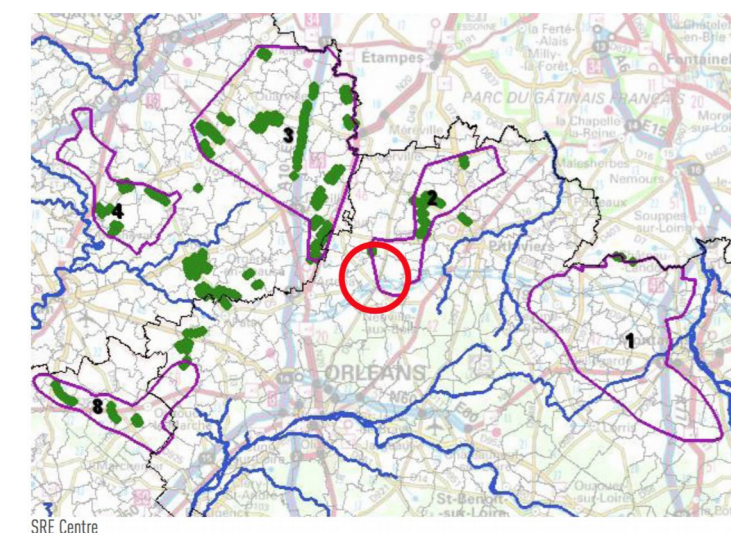
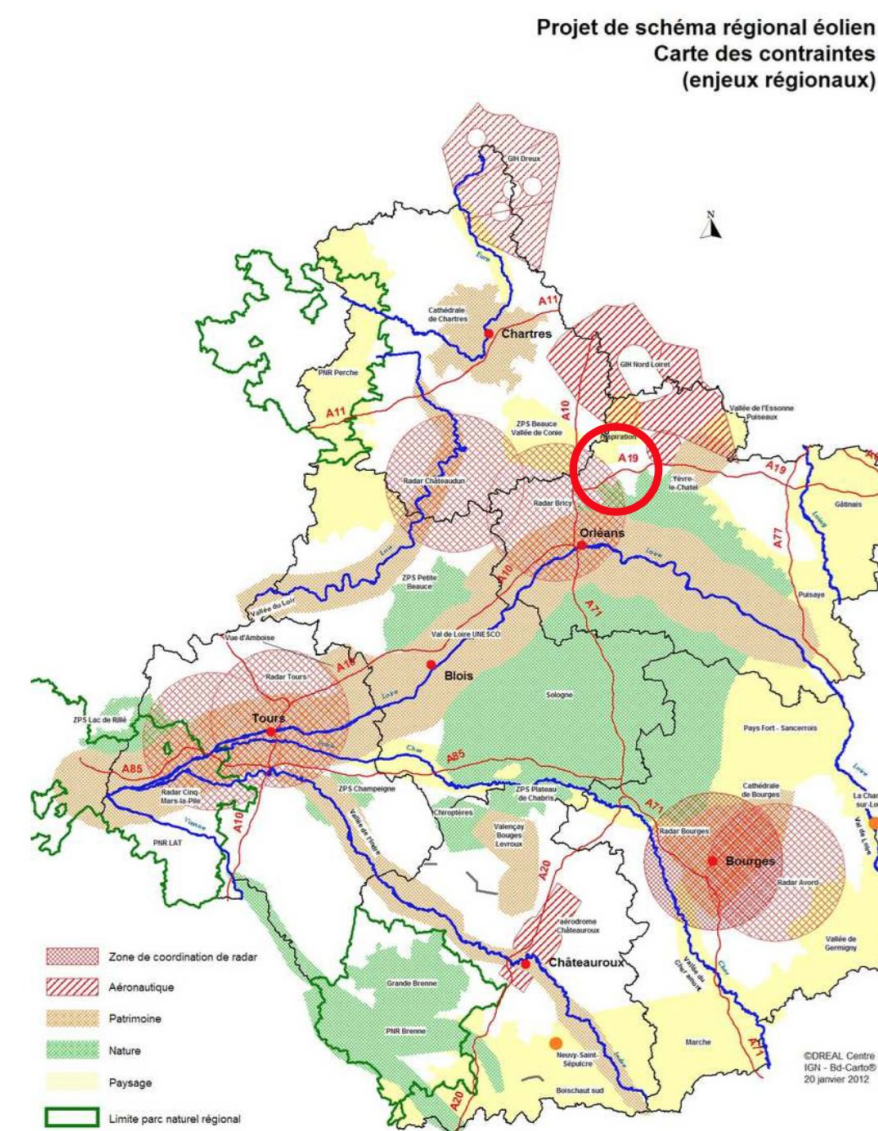
« Le développement éolien dans cette zone doit privilégier la densification des projets déjà autorisés. Quand c'est possible, l'extension des lignes existantes sera la priorité, suivie de la densification par doublement éventuel des lignes. Les éventuels nouveaux parcs devront s'inscrire en cohérence avec l'orientation spatiale des projets déjà autorisés. »

Les enjeux identifiés concernant le volet paysage et patrimoine selon le SRE sont :

- « La Forteresse d'Yèvre le Châtel : juchée sur une éminence au croisement de trois vallées, la forteresse médiévale domine l'ensemble du territoire qu'elle commande sur une quinzaine de kilomètres à la ronde. La vue porte à l'est sur le paysage vallonné du Gâtinais, jusqu'à l'ouest, sur la vaste plaine de Beauce, bien au-delà de Pithiviers.
- Chilleurs et le Château de Chameroles sont installés dans une plaine aux portes de la forêt d'Orléans. Le lieu fait l'objet d'un circuit touristique important.
- Covoisibilités avec la èche de l'église Saint-Salomon à Pithiviers. »

La Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (DREAL CENTRE 2015) préconise une démarche en plusieurs étapes pour apprécier les impacts cumulatifs des différents parcs éoliens existants, accordés et en projet.

CARTE DES CONTRAINTES POUR LA DÉFINITION DES ZONES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE



⁶⁴ Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.
Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, p108, 2010

Les indices suivants aident à détecter une saturation visuelle du grand paysage :

1. L'occupation de l'horizon : somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un point de vue pris comme centre. On distingue deux classes : celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage) et celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps « normal »).

2. La densité sur les horizons occupés: ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon. Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

3. L'espace de respiration : le plus grand angle continu sans éolienne, indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. Un angle sans éolienne de 160° à 180°(correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Le secteur d'étude bénéficie de la Forêt d'Orléans comme zone de respiration visuelle. Dans toutes les perceptions orientées Nord-Sud, la Forêt d'Orléans constitue la toile de fond. Par conséquent, aucune saturation visuelle ne semble possible dans ce sens pour le périmètre éloigné. Le périmètre proche tire également le même avantage de la présence de la Forêt au Sud qui reste libre de tout parc éolien. Cependant, une analyse détaillée vérifiera le risque de saturation visuelle pour le grand paysage dans le chapitre impact cumulatif.

Indices de la saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur des villages.

Cinq villages et deux hameaux se situent dans un rayon de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage) : Aschères-le-Marché, Crottes-en-Pithiverais, Teillay-St-Benoît, Trinay, Villereau, Bordes Chaussou et Bordes Latrées.

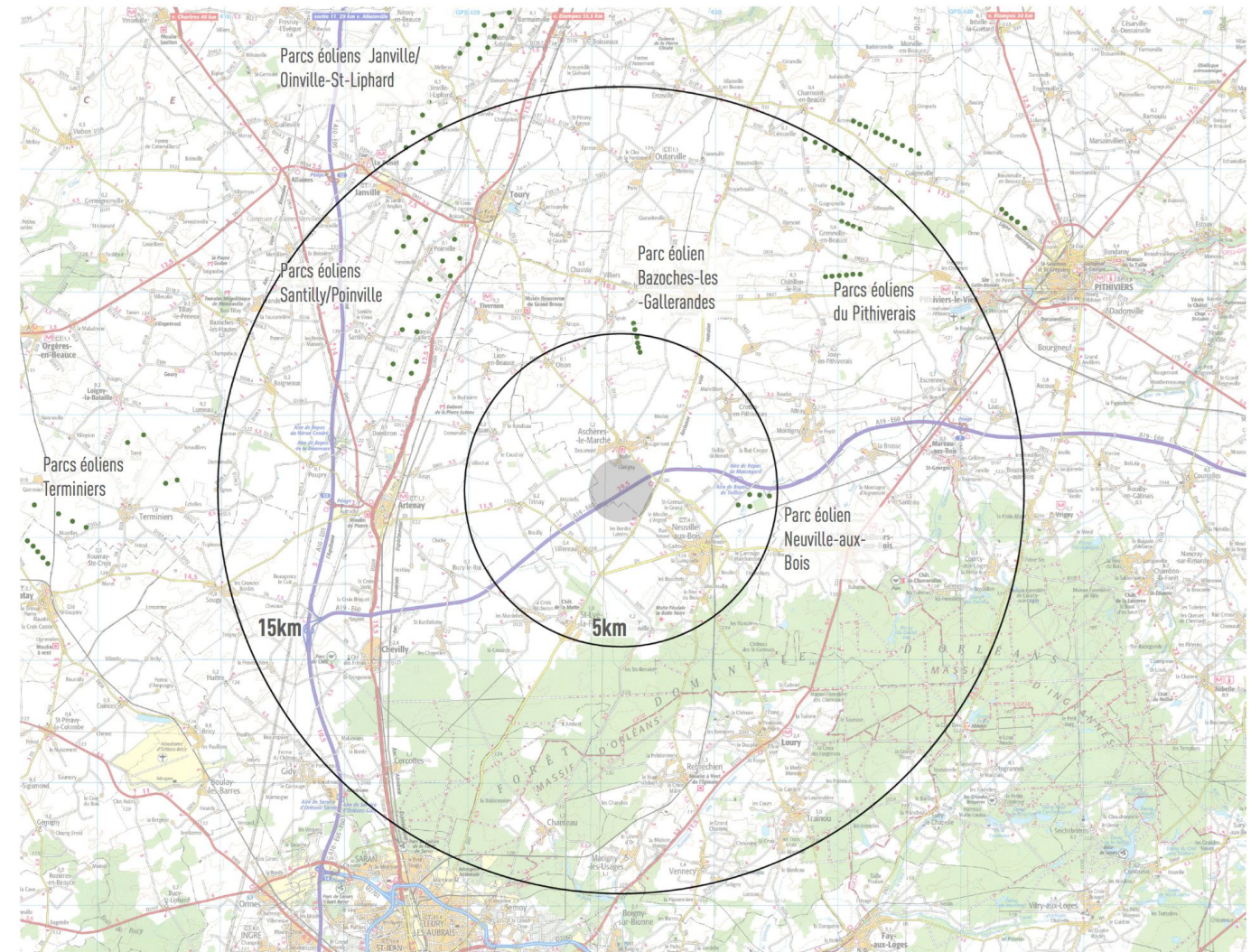
Les indices suivants permettront d'évaluer la saturation visuelle pour les habitants du secteur concerné :

1. Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2 km de rayon centré sur le village. À moins de 2 km du village, les éoliennes peuvent être perçues dans le village par-dessus des constructions basses ce qui pourrait être le cas à Aschères-le-Marché. Des photomontages seront réalisés pour évaluer l'impact.

2. Inscription d'une éolienne dans l'axe d'une portion de rue rectiligne : Cette situation a un fort impact pour le cadre de vie quotidien des habitants, alors qu'elle devrait pouvoir être évitée.

3. Pourcentage de sorties du village (routes) d'où l'on voit des éoliennes à moins de 10 km. Cet indice simple exprime une situation concrète d'encerclement du village, éprouvée dans des déplacements quotidiens. Le seuil de 50 %, est fixé comme indice d'alerte, à croiser avec les autres indices. La visibilité des éoliennes depuis la sortie du village contribue plus ou moins au sentiment de saturation, selon la composition, l'éloignement, la densité des parcs.

4. Chemins entourant le village : De nombreux villages sont entourés par un réseau de chemins permettant de faire le tour extérieur du village à pied. Cela représente une situation concrète de vision panoramique, donc sensible à l'effet de saturation visuelle des horizons.



6.5. CONDITIONS DE PERCEPTION DU SITE

Un travail détaillé de terrain a été réalisé dans le périmètre rapproché où l'impact visuel est supposé maximal.

La perception du paysage et du site d'implantation a été étudiée sur les itinéraires qui permettent une desserte aisée de l'ensemble du secteur d'étude. Il s'agit :

- des axes de liaison importants, considérés comme des axes d'observations privilégiés compte tenu de l'importance du trafic et leur fonction de lien inter-départemental,
- des routes départementales dans le secteur proche qui lient les villages à proximité entre eux,
- du circuit touristique « La Route du Blé » qui invite à la découverte du territoire beauceron.

6.5.1. AXES DE LIAISON IMPORTANTE

6.5.1.1. L'AUTOROUTE A19

Le tronçon entre Chevilly et Mareau-aux-Bois a été étudié. Afin de mieux apprécier les séquences paysagères homogènes perçues depuis l'autoroute, le périmètre d'étude a été prolongé vers l'Est et l'Ouest, où un franchissement important permet une vue panoramique sur le secteur d'étude. L'itinéraire se qualifie par deux séquences homogènes : une première séquence à l'Ouest marquée par un nombre important de franchissements qui rythment les ouvertures et fermetures visuelles depuis l'autoroute, et une séquence sinueuse qui semble contourner les bosquets offrant une vue sur la Beauce, depuis l'approche Est. Un secteur souvent en fort déblai coupant l'A19 de son environnement articule ces deux séquences. C'est à cette articulation que l'on trouve l'aire de projet.

Alors que les parcs éoliens font partie du paysage lointain en amont (extrémité Ouest de l'itinéraire), sous certaines conditions météorologiques, le parc de Bazoches-les-Gallerandes n'apparaît que ponctuellement, malgré sa proximité avec l'autoroute.



Approche Ouest de l'aire de projet



1. A l'Ouest, l'autoroute franchit plusieurs infrastructures, ce qui permet à l'usager de bénéficier d'un panorama d'une grande amplitude du plateau beauceron. Un paysage ouvert s'étend jusqu'à l'horizon, souligné par un trait foncé de la forêt d'Orléans. Le projet se trouve à une dizaine de kilomètres. Aucun repère ne permet de situer le site d'étude qui doit se trouver à gauche, à l'horizon.



2. Une première fenêtre sur les abords de l'A19 : la forêt reste loin en arrière-plan et constitue un fond vert qui intègre les silhouettes végétales des zones habitées.



3-4. Suit une séquence marquée par une succession de talus, d'ouvrages connexes et de franchissements qui engendrent des fermetures visuelles qui seront renforcées plus tard par la végétation.



4. Franchissement rythmant le parcours



5. Une deuxième fenêtre offre une vue latérale sur l'aire de projet avec la silhouette végétale d'Aschères-le-Marché et un bref aperçu du parc éolien de Bazoches-Les-Gallerandes.

Approche Est de l'aire de projet



6. A l'approche Est de l'aire de projet, l'A19 décrit un arc évitant ainsi la « collision » avec les bosquets. Aschères-le-Marché se trouve derrière les silhouettes boisées des bourgs et hameaux.



7. Suit une séquence très fermée comme à l'approche Ouest, les talus de déblai ou remblai n'autorisent aucune vue sur le paysage environnant de l'autoroute. Le parc éolien de Neuville-aux-Bois marquera un seuil ici.



8. L'A19 traverse une séquence rythmée par les franchissements et les talus de raccordement masquant les vues latérales à proximité du site d'étude. La silhouette étirée d'Aschères-le-Marché dessine l'horizon lointain.



9. Une dernière ouverture visuelle avant une longue séquence fermée. La longue silhouette étirée d'Aschères-le-Marché rompt avec les petits îlots des hameaux et villages posés sur l'océan de blé auparavant. Elle délimite la plaine agricole.

Volet « Patrimoine et paysage »

6.5.1.2. LA ROUTE D 97

La RD97 est une ancienne route romaine qui suit le terrain naturel, sans trop de remblai ou déblai. L'utilisateur y découvre un paysage ouvert de plateau. L'horizon est lointain.

On distingue deux séquences :

- de St. Lyé-la-Forêt à l'A19

A la sortie de la Forêt d'Orléans, un parcours rythmé par la traversée de hameaux / fermes isolées et le passage entre deux bois. Perception du parc éolien de Bazoches comme un point d'appel et plus diffus à l'horizon le parc de Santilly/Poinville.

- de Bazoches-les-Gallerandes à l'A19

Un passage dans un paysage épuré, un horizon très lointain, avec le parc éolien de Bazoches-les-Gallerandes comme point d'appel, au début.

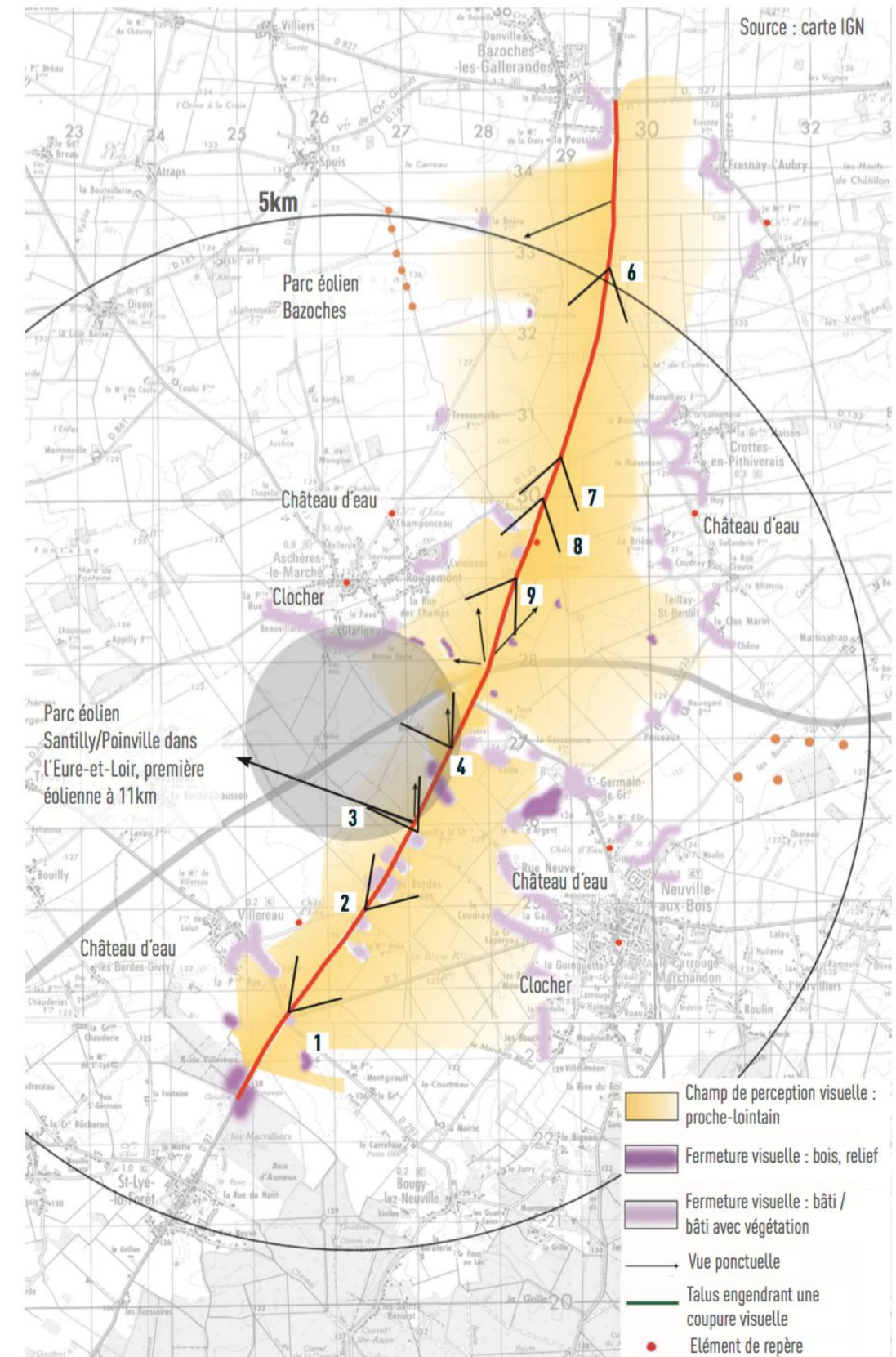
De St. Lyé-la-Forêt à l'A19



1. A la sortie de la Forêt d'Orléans, on découvre un paysage largement ouvert ponctué de bosquets ou de silhouettes végétales des hameaux isolés.



2. Les Bordes Latrées : un hameau composé de maisons qui se suivent le long de la route.





3. Après la porte végétale, les bosquets attirent le regard vers le lointain. Le parc éolien de Bazoches constitue un point d'appel à l'échelle du paysage perçu.



4. La silhouette d'Aschères-le-Marché ne se distingue pas de son environnement végétal. Seuls repères : château d'eau et clocher.

De Bazoches-les-Gallerandes à l'A19



Parc éolien Bazoches depuis le pont sur l'A19



6. Un paysage largement ouvert sans repère et hors échelle. La Forêt d'Orléans forme un trait vert mince à l'horizon. Le parc éolien de Bazoches s'ajoute aux lignes à haute tension qui apportent un caractère industriel au territoire.



7. Le Métasequoia faisant écho au clocher est visible depuis la RD97, ou l'écran végétal masque les maisons et le centre-bourg.



8. Trois arbres isolés qualifient la route à proximité du hameau Bel Air, où l'on découvre le tracé de l'A19 compte tenu de l'inclinaison du plateau vers le Sud (franchissement masqué par le panneau). La forêt d'Orléans marque à l'horizon clairement la fin du plateau des grandes cultures.



9. A l'approche de l'A19 l'apparition de bosquets donne une profondeur au champ de vision, qui s'étend jusqu'à la Forêt d'Orléans. La silhouette boisée d'Aschères-le-Marché ne se distingue guère des autres bosquets.

Volet « Patrimoine et paysage »

6.5.2. ROUTES DÉPARTEMENTALES DANS LE SECTEUR PROCHE

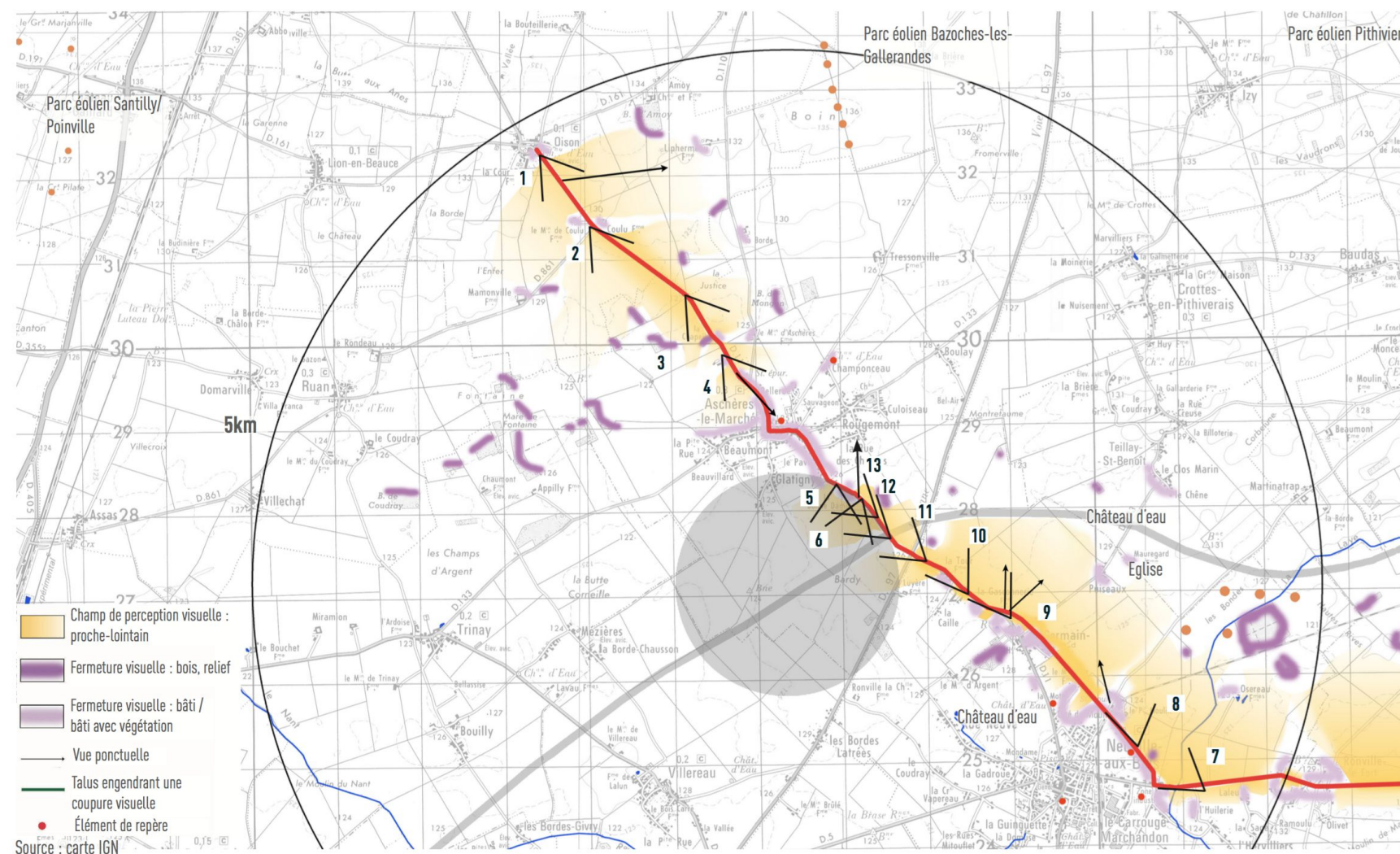
6.5.2.1. ENTRE OISON ET NEUVILLE-AUX-BOIS : RD11/RD5

L'itinéraire relie les paysages d'openfield de la Beauce à la lisière de la Forêt d'Orléans.

L'A19 marque une césure paysagère. Au Nord, la plaine agricole est ponctuée de bosquets et de silhouettes boisées des agglomérations; quant au Sud, plusieurs éléments artificiels (lampadaire en pleine campagne, grands hangars en frange urbaine, ...) créent un paysage anthropisé entre l'A19 et la Forêt.

Les parcs éoliens existants font partie du paysage sans avoir un impact prégnant.

On observe une approche remarquable d'Aschères-le-Marché depuis le Nord. On y distingue la silhouette particulière du clocher et du Métaséquoia après avoir dépassé un virage. Aux autres approches de la commune, le clocher de l'église classée MH se confond avec la silhouette boisée et allongée de la commune.



D'Oison à Aschères-le-Marché



1. A la sortie d'Oison, l'observateur est en légère position dominante, où l'on découvre la plaine agricole qui se déploie jusqu'à l'horizon lointain. Le paysage d'openfield est animé par quelques bosquets et fermes isolées, ainsi que le parc éolien de Bazoches qui n'a pas d'impact prégnant sur ce grand paysage.



2. A la ferme Coulu, le changement de direction de la route et une légère rupture de pente marquent un seuil. La silhouette étirée d'Aschères-le-Marché apparaît derrière les îlots boisés.



3. Un nouveau virage centre la route sur la silhouette d'Aschères-le-Marché, où l'on découvre son clocher.



4. Peu avant l'entrée de l'agglomération, un dernier virage met en scène la silhouette particulière de l'église et son pendant, le Métasequoia.



5. A la sortie du secteur aggloméré d'Aschères-le-Marché, la route rejoint la plaine agricole sans échelle avec un horizon lointain.

Volet « Patrimoine et paysage »



6. Quittant les dernières constructions implantées le long de la route, on observe les franchissements indiquant la présence de l'autoroute. La Forêt d'Orléans marque par un trait sombre la fin de la plaine agricole.

De Neuville-aux-Bois à Asnières-le-Marché



7. L'approche Est de Neuville-aux-Bois est marquée par une silhouette industrielle.



8. Le contournement au Nord de Neuville-aux-Bois longe la zone industrielle. Malgré les plantations, les hangars et les aires de services restent très présents.



9. La sortie Nord de Neuville-aux-Bois est qualifiée par un alignement d'arbres. Aujourd'hui, le parc éolien de Bazoches, demain le parc de Neuville-aux-Bois ponctue ce paysage anthropisé.



10. Le tracé sinueux de la route relie un écart et une ferme aux bourgs. Ces îlots habités ainsi que quelques bosquets-timbre ponctuent le paysage de grandes cultures et n'autorisent que partiellement des vues lointaines sur la silhouette boisée d'Aschères-le-Marché en arrière-plan.



11. L'éclairage d'un giratoire à proximité de l'autoroute annonce le franchissement et dénature le secteur naturel. Le clocher d'Aschères-le-Marché reste un timide pont de repère.



12. Le franchissement de l'A19 offre une vue panoramique sur la silhouette étendue d'Aschères-le-Marché ou le clocher se confond avec les masses végétales. Le parc éolien de Bazoches constitue un nouveau point d'appel peu prégnant. Sous certaines conditions météorologiques, on perçoit également les éoliennes des parcs de Santilly/Poinville discrètement au-dessous d'Aschères.



13. A l'entrée du village, la route regagne le même niveau altimétrique que l'agglomération. Plusieurs masses végétales constituent une lisière urbaine de qualité et intègrent le village dans la plaine agricole.